

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents
56	46	46/17

Date de convocation
12 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
49 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire énumérés ci-dessous, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOITAIS - Xavier CAVILLAN - François-Marie LÉGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COFFRÉ - Xavier VANDONNILLICKE - Josiane CHRYSSAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGR - Sylvie FICHT - Didier BELAMARE - Claude BOUTILLER - Cloilde COLLEY - Ludovic CHAPPELLE - Francis POUYER - Cyril BROHAY - Daniel BBUZZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc JEFFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean CYQUIN - Edic HALBOURC - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUFFEL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURJER - Marcel MASSON - Agnès LALO - Remy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEI - Charlaé ELANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe BRICCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Philippe LACAISSÉ (Pouvoir à François BOUTILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURJER) - Michel PIRONNOEL (Pouvoir à Agnès LALO) - Aurélie SAÏNBER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FLICKQUER - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG76 - POLE SANTE PREVENTION

Vu l'article L452-47 du code général de la fonction publique ;

Monsieur Le Président expose au Conseil Communautaire que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de p
remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En totalité	Présents	Votants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Nom de Délibération
50-2024

Man deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire d'abord convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DRUCULFOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOILLAIS - Xavier CAVRIAN - François-Marie LÉGER - Rémi LACONTE - Séverine GEST - Philippe CYR - Xavier VANDENBUCKE - Josiane CHRYBAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTHEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURCOU - Pascal LOBSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICHT - Didier DELAMARR - Claude BOUTRILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPÉLLE - Francisca KOUYER - Cyril TROHAY - Daniel BRUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Luc LEBLANCOIS - Philippe YORDJER - Jean COQUIN - Eric HALKOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard HERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Maxcel MASSON - Agnès LALO - Remy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEI - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCAIYE.

Excusés : Philippe LACAISSSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal MASSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALO) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FLOUXQUE - Olivier RICOEUR.

M. Remy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: ADHESION A LA CONVENTION PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CDC76/CONTRAT-GROUPE « PREVOYANCE »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation entre le Centre de gestion 76 et la MNT en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis du Comité Social Territorial (propre ou intercommunal) en cours,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CdG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais participer sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Territorial.

Caractéristiques du contrat-groupe « prévoyance – maintien de rémunération » :

Le contrat-groupe « prévoyance » propose une formule de garanties répondant à l'obligation des employeurs territoriaux de participer financièrement au contrat de leurs agents dont les garanties minimales, précisées par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, doivent être les suivantes :

- la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Décès » capital à hauteur de 25% du traitement brut annuel,
- la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 50% du RIN pendant la période de demi-traitement.

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage s'il adhère dans les 12 mois suivant l'adhésion de l'employeur ou suivant son recrutement. A l'issue de cette période, un délai de stage de 6 mois est applicable.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 100% de la cotisation par agent et par mois par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (7€ minimum par mois par agent à compter du 1^{er} janvier 2025).
- D'autoriser Le Président à signer les documents contractuels en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2025 au chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance

dz

OMOUS

BP 95 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
In exercice	Présents	Votants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
51 - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Carville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBLOUC - Didier DECOLTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François Marie LÉGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe CYTH - Xavier VANDENBERGHE - Josiane CHEVREAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURCOU - Pascal FOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICHT - Didier DELAMARK - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BRUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEBLANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPPI - Gérard YERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALON - Remy BONAMY - Olivier TROUDEVILLE - Thierry LOUYRI - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe HERCOQ - Jackie MARCIATTE.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal FOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURCOU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCIY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALON) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOUQUE - Olivier RICOEUR.

M. Remy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BP 2024

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que les crédits correspondants, sont inscrits aux budgets lors de son adoption ».

Cet article permet donc à la Communauté de Communes, sur autorisation du Conseil Communautaire, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non comprise les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits à inscrire au budget lors de son adoption correspondent à l'intégralité des crédits ouverts, par anticipation, que les dépenses aient été ou non effectivement engagées.

Cette disposition est particulièrement importante pour les opérations de vote des budgets primitifs 2025.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dépenses d'investissement des budgets primitifs 2024,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitif 2025, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2024 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

Budget principal Budget

Chapitre	Montant BP 2024 en €	Autorisation 2025
20 - Immobilisations incorporelles	105 510,00	26 377,50
204 - Subventions d'équipement	225 000,00	56 250,00
21 - Immobilisations corporelles	974 997,94	243 749,48
23 - Immobilisations en cours	515 000,00	128 750,00
Total	1 820 507,94	455 126,98

Budget annexe Développement Economique

Chapitre	Montant BP 2024 en €	Autorisation 2025
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	2 500,00
204 - Subventions d'équipement	1 250,00	312,50
21 - Immobilisations corporelles	85 550,00	21 387,50
23 - Immobilisations en cours	355 795,65	88 948,91
Total	452 595,65	113 148,91

Budget annexe Bosc Mauger

Chapitre	Montant BP 2024 en €	Autorisation 2025
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 076-200069847-20241210-DELIB_51_2024-DE

Budget Hôtel d'Entreprises n° 2

Chapitre	Montant BP 2024 en €	Autorisation 2025
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	2 500,00
21 - Immobilisations corporelles	76 401,48	19 100,37
23 - Immobilisations en cours	15 000,00	3 750,00
Total	101 401,48	25 350,37

Budget annexe Bois Saint-Jacques :

Chapitre	Montant BP 2024 en €	Autorisation 2025
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean-Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
52-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CHERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTELLIER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURCEU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLIER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCHLIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe HERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTELLIER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL - INSUFFISANCE DE CREDITS AU CHAPITRE 012

Considérant le paiement du solde 2023 de l'assurance du personnel non prévu au BP 2024,

Il convient d'effectuer les virements des crédits ci-après :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
DF 011	61551	Entretien matériel roulant	- 7 942 €
DF 011	615221	Entretien bâtiments publics	- 10 000 €
DF 012	64131	Rémunérations	+ 17 942 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les virements de crédits ci-dessus.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
53-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Philippe LACAISSÉ (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS

Afin de procéder aux amortissements de subventions perçues, Monsieur le Président propose au Conseil d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe Développement Economique de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023 / 01	Virement à la section d'investissement	+ 3 800,00	
040 / 13911 / OPFI / 01	Subvention Etat et établissements nationaux	+ 3 800,00	
	Total	10 602,00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 777 / 020	Quote-part subv invest transf cpte résul	+ 3 800,00	
021 / 021 / OPFI / 01	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 800,00	
	Total	10 602,00	

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les virements de crédits ci-dessus.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 10 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
54-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Camville-les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBLOC - Didier DECHUYOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LECER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBUCKE - Justine CHEVREAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTHERIER - Cassie CUADRAIX - Daniel DURCOT - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie PICOT - Didier DELAMARH - Claude ROUFFILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPLLE - Francisca POYER - Cyril TROHAY - Daniel BELZELIN - Jean-Pierre LANCHAIS - Luc LEBLANCOIS - Philippe CORDIER - Jean CYQUIN - Eric HAINBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVH - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MARTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Philippe LACAISSÉ (Pouvoir à François BOUTHERIER) - Sophie ANDRÉ (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Clère ANDRÉ (Pouvoir à Daniel DURCOT) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Marital CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FLEUQUER - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2024 portant composition et répartition des voix au sein des comités locaux pour l'emploi ;

Vu le courrier du préfet en date du 8 novembre 2024 demandant la désignation d'un conseiller communautaire titulaire et d'un conseiller communautaire suppléant en tant que membres du comité local pour l'emploi de l'arrondissement de Rouen ;

La loi pour le plein emploi instaure une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, aux niveaux national, régional, départemental et local. Cette gouvernance renouvelée a pour vocation d'assurer la coordination, coopération et co-construction entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Les comités locaux pour l'emploi (CLE) définissent les stratégies locales de l'emploi et les traduisent de manière opérationnelle. Ils organisent des partenariats au regard des projets territoriaux, en lien avec l'ensemble des collectivités territoriales et notamment les communes et intercommunalités.

Les CLJ sont présidés conjointement par le préfet et les représentants des collectivités territoriales.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité Local pour l'Emploi de l'arrondissement de Rouen :

- Délégué titulaire : Monsieur Rémy BONAMY
- Déléguée suppléante : Madame Séverine GEST

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. L...', written in a cursive style.

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
55-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal F'ANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Phillippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents: Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU BENEFICE DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 61 à 63, 108-3 et 136 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires, notamment l'article 35-1 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de Monsieur Guillaume MATHON au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays plateau de Caux maritime ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention portant mise à disposition de l'agent administratif contractuel, Guillaume MATHON, au bénéfice du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays plateau de Caux maritime à compter du 1^{er} décembre 2024 à raison de 7/35^{ème} pour une durée d'un an ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer présente convention.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 10 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En poste	Présents	Voix
56	46	4617

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
56-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Camville-les-Deux-Églises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECHOUTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie JÉGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBUICKH - Josiane CERVKAU - Dany BIARD - Pierre HÉLAP - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURÉAU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie ROCET - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca ROUYER - Cyril TROHAY - Daniel BRUZELIN - Jean-Pierre LANCLOIS - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HAINBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPIEL - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Remy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUYEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FROCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTELLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DUKECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUFOURIER) - Michel PIEDNOHL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCOUF - Olivier RICOEUR.

M. Remy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RAPPORT TRIENNAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2231-1 et R. 2231-1 ;

Vu la loi Climat et résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET) approuvé par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 et modifié en date du 25 mars 2024 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Plateau de Caux Maritime actuellement en cours de révision ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le rapport triennal de l'artificialisation des sols ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes est compétente en matière d'urbanisme depuis le 5 septembre 2024 ;

- Qu'il convient de proposer au Conseil Communautaire d'organiser triennal de l'artificialisation des sols réalisé sur la période 2011-2024 pour les 40 communes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte du débat relatif au rapport triennal de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des 40 communes de la Communauté de Communes Plateau de Caux ;
- De valider le contenu du rapport présenté et annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser les modalités de publicités prévues au dernier alinéa de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales et de transmettre ladite délibération au préfet de région, au préfet de département, au président du conseil régional et au président du PETR Plateau de Caux Maritime et aux maires des communes membres de la Communauté de Communes Plateau de Caux.

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56		

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
57-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Phillipe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFORIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 52 voix pour ; 1 voix contre, décide du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 1 181.50 € à Mme Grazyna DELAHAYE domiciliée à Ectot-l'Auber (commission du 08/02/2024) ;
- De 1 500 € à Mr Jean Claude LEGRAND domicilié à Doudeville (commission du 08/02/2024) ;
- De 1 500 € à Mr Cyrille HENRY domicilié à Doudeville (commission du 06/06/2024) ;
- De 1 500 € à Mme Marie Thérèse LEMERCIER domiciliée à Etalleville (commission du 06/06/2024) ;
- De 750 € à Mr Michel PIQUET domicilié à Doudeville (commission du 08/02/2024) ;
- De 1 500 € à Mr Jean Jacques HINFRAY domicilié à Héricourt-en-Caux (commission du 08/02/2024) ;
- De 1 500 € à Mr Vincent BARTHELEMY domicilié au Saussay (commission du 16/11/2023) ;

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance

[Handwritten signature]

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76500 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
Excusés	Présents	Votants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
58-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Cerville-les-Deux-Ryffées, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBONC - Didier DECUITTOY - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUFEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie BICET - Didier DELAMARE - Claude BOUFEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Françoise POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PÉRYT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPUIL - Gérard THIRCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOÏ - Rémy BONAMY - Olivier HOUDHVILLE - Thierry LOUVEL - Clément ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe PERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUFEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUFOURIER) - Michel PIEDNOIR (Pouvoir à Agnès LALOÏ) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FIELOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV : MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT

Sur proposition de la commission habitat réunie le 5 décembre 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et l'habitation,

Vu le code de l'énergie,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence nationale de l'habitat du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Renov,

Considérant :

- Que le programme d'intérêt général (PIG) et le programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) prennent fin au 31 décembre 2024 ;
- Qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, l'Etat met en place via l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) un nouveau dispositif visant à mettre en œuvre un service public de rénovation de l'habitat ayant pour objectif de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire et accessible à toute population ;
- L'intervention d'INHARI depuis de nombreuses années sur notre territoire dans le cadre de l'animation du programme d'intérêt général départemental (PIG) et du programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) ainsi que dans le cadre des aides financières mises en place par la Communauté de Communes ;
- Qu'il est nécessaire de garantir la continuité du service proposé sur le territoire de notre communauté de communes en contractualisant avec l'Etat et l'ANAH dans le cadre de la convention de pacte territorial France Renov compte tenu des enjeux suivants :

- ✓ Faire connaître aux ménages la marque France Renov à l'en privé (volet 1),
- ✓ Mobiliser des publics prioritaires pour lesquels des dispositifs spécifiques peuvent être mis en place (volet 1),
- ✓ Mobiliser des professionnels en les informant sur la mobilisation des aides nationales et locales, la réglementation (volet 1),
- ✓ Mettre en place des actions spécifiques tel que le repérage des logements vacants (volet 1),
- ✓ Informer, conseiller et orienter les ménages sur l'ensemble des thématiques de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation des logements, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé) sur les plans technique, financier, juridique et social (volet 2)
- ✓ Accompagnement des propriétaires dans leur projet de travaux (volet 3 - facultatif)

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe de contractualisation du pacte territorial France Renov pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat par la Communauté de Communes, maître d'ouvrage ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions de l'ANAH ou de tous autres financeurs possibles pour la mise en place du volet 1 et 2 du pacte territorial ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de pacte territorial France Renov avec l'Etat et l'ANAH au plus tard le 31 mars 2025.

A Doudeville, le 10 décembre 2024

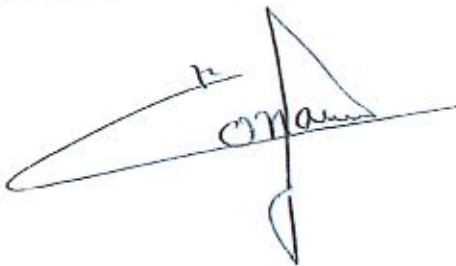
Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean-Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
59 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dénommé convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DESCHAMPEL - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COYE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTHILLIER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURBECQ - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICHT - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Chloé COLLEY - Ludovic CHAPÉLLE - Francisca POUYER - Cyril TRUHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEBLANCOIS - Philippe COORDIER - Jean COQUIN - Eric FIALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCHIN - Benoît CAUFOURIER - Marc MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDREVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCHIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATYON - Philippe PERCOU - Jacky MARCATE.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTHILLIER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURBECQ) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUFOURIER) - Michel PIÉDNOËL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Amélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLIOUX - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION AVEC INHARI AU TITRE DE L'ANIMATION DE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV

Sur proposition de la commission habitat réunie le 5 décembre 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et l'habitation,

Vu le code de l'énergie,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence nationale de l'habitat du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov,

Considérant :

- Que le programme d'intérêt général (PIG) et le programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) prennent fin au 31 décembre 2024 ;
- Qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, l'Etat met en place via l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) un nouveau dispositif visant à mettre en œuvre un service public de rénovation de l'habitat ayant pour objectif de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire et accessible à toute population ;
- L'intervention d'INHARI depuis de nombreuses années sur notre territoire dans le cadre de l'animation du programme d'intérêt général départemental (PIG) et du programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) ainsi que dans le cadre des aides financières mises en place par la Communauté de Communes ;

- Qu'il est nécessaire de garantir la continuité du service public de la communauté de communes en contractualisant avec l'Etat et de conclure une convention de pacte territorial France Renov compte tenu des enjeux suivants :
- ✓ Faire connaître aux ménages la marque France Renov à l'ensemble des propriétaires du parc privé (volet 1),
 - ✓ Mobiliser des publics prioritaires pour lesquels des dispositifs spécifiques peuvent être mis en place (volet 1),
 - ✓ Mobiliser des professionnels en les informant sur la mobilisation des aides nationales et locales, la réglementation (volet 1),
 - ✓ Mettre en place des actions spécifiques tel que le repérage des logements vacants (volet 1),
 - ✓ Informer, conseiller et orienter les ménages sur l'ensemble des thématiques de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation des logements, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé) sur les plans technique, financier, juridique et social (volet 2)
 - ✓ Accompagnement des propriétaires dans leur projet de travaux (volet 3 - facultatif).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec INHARI pour la mise en œuvre du pacte territorial France Renov;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'ANAH ou de tous autres financeurs possibles ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025 ;
- D'arrêter les modalités de financements suivantes :

Postes de dépenses	Cout prévisionnel
Cout de la prestation d'INHARI	52 411,00 €
Total	

Poste de recettes	
Subvention de l'ANAH	26 205,50 €
Enveloppe PVD - Banques des Territoires	4 200 €
Communauté de communes	22 005,50 €
Total	52 411,00 €

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
60-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LÉGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie PICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier DOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFORIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ESPACE NUMERIQUE MOBILE

Vu la délibération n°33-2024 du 8 juillet 2024 actant la tenue d'un atelier par semaine de l'espace numérique mobile ;

Considérant la proposition de l'Espace Numérique Mobile d'assurer un atelier d'une demi-journée par semaine à France Services de Doudeville ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le partenariat avec l'Espace Numérique Mobile pour l'année 2025 ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 lors de son adoption, soit 6 000 €.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
61-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LÉGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LÉFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents: Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DES FRANCE SERVICES

Vu la compétence de la Communauté de Communes pour la création et la gestion de maisons de services au public,

Vu la délibération n°074-2020 confiant à la commune d'Yerville la gestion de l'espace France Services situé à Yerville,

Vu la convention de gestion de la maison France Services d'Yerville entre la Communauté de communes et la commune d'Yerville ;

Il est rappelé que les labels France Services de Yerville et de Doudeville ont été renouvelés en 2024 suite à un audit de contrôle ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De solliciter un soutien financier de l'État au titre du FNADT et du fonds national France services pour le fonctionnement 2025 des espaces France Services de Doudeville et d'Yerville ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
62-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Phillipe LACAISSÉ (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents: Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer..

OBJET : REGIE DE RECETTES FRANCE SERVICES DOUDEVILLE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Plateau de Caux et notamment sa compétence pour la création et la gestion des maisons de services au public devenues France Services ;

Vu la délibération n°49-2007 de création d'une régie de recettes pour la maison des services publics de Doudeville ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

Internet	
1 heure	1,50 €
2 heures	2,50 €
5 heures	6,00 €
10 heures	10,00 €

- Impression ou copie noir et blanc : 0.20 €/feuille,
- Impression ou copie couleur : 0.40 €/feuille.

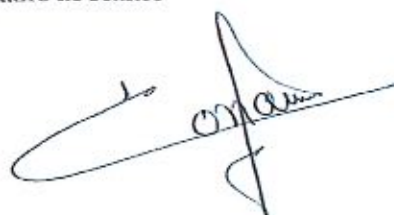
A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
63-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Phillippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DUN-VEULES

Vu l'article L5212-7-1 du code général des collectivités territoriales ;

Par délibération du 9 septembre 2024, le comité syndical du syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules a validé le projet de modification de ses statuts.

Objet de la modification : le siège du syndicat mixte est fixé en mairie de Fontaine-le-Dun, Place Docteur Courbe, 76640 Fontaine-le-Dun.

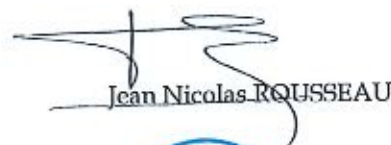
Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la présente modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules.

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président



Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
64-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPBLLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe HERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Phillipe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFORIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DUN - VEULES

En remplacement de Monsieur Terrier et de Madame Tiercelin, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner :

Titulaire :	Cyril TROHAY	Commune de GONZEVILLE
Suppléant :	Jean-Luc PARIS	Commune de GONZEVILLE

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Le secrétaire de séance

Jean Nicolas ROUSSEAU

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
65-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTHILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTHILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFORIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE REMISES EN ETAT DES OUVRAGES DES SYNDICATS DE BASSINS VERSANTS ET DU DOMAINE PUBLIC DES AGRICULTEURS REFUSANT LES CONSEILS D'AMENAGEMENTS

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

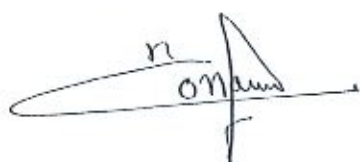
Vu le transfert partiel de cette compétence aux Syndicats mixtes de Bassins Versants ;

Par délibération du 19 février 2024, le conseil syndical du Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent, Saint-Valery, Veulettes a délibéré à l'unanimité pour autoriser son Président à facturer les frais de remise en état des aménagements aux exploitants qui n'envisagent pas de solutions préventives validées par le Syndicat.

Par courrier du 6 juin 2024, le Président du Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent, Saint-Valery, Veulettes a proposé à la Communauté de Communes de prendre une délibération similaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 51 voix pour et 2 voix contre, décide de se dire favorable à la facturation par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent, Saint-Valery, Veulettes, et/ou de ses communes membres, des frais de remise en état des aménagements aux exploitants qui n'envisagent pas de solutions préventives validées par le Syndicat.

Le secrétaire de séance



A Doudeville, le 10 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOTIDREVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	46	46/7

Date de convocation
12 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
56 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Carville-Les-Deux-Hyères, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSHAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECUIJOTY - Jean Nicolas ROUSSHAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rami LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIANI - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURFEOU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie HCEY - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Franisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BRUZZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORBIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMHICIER - Francis TRUPTIL - Gérard FIERCELIN - Benoît CAUFOURRIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier FOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANKELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCAYTE.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Stéphanie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECQU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CREPEAU (Pouvoir à Benoît CAUFOURRIER) - Michel PIEDNOIR (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLIOUQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION CLOS-MASURES

Considérant la reprise de la compétence Tourisme depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant la démarche de valorisation des Clos-Masures du Département de la Seine-Maritime ;

Sur avis favorable de la Commission Tourisme du 15 octobre 2024 ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'élaborer en 2025 un programme de visites valorisant les Clos-Masures du Pays de Caux « Clos- mesure, ouvre-toi » et la réalisation de supports de communication dédiés à l'événement ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2025 ;
- De solliciter le concours financier du Département au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine pour les montants inscrits dans le plan de financement ou toute autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- D'arrêter les modalités de financements suivantes :

PROGRAMMATION CLOS-MASURE, OUVRE-TOI 2025


Postes de dépenses	Coût prévisionnel T.T.C.
Programmation « Clos-Masure, ouvre-toi »	2000,00 €
Total	2000,00 €

Postes de recettes		
Communauté de Communes (Autofinancement)	1400 €	70,00 %
Département de la Seine-Maritime	600 €	30,00 %
Total	2000 €	100,00 %

À Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Président



Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2, place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Voix
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
67-2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire d'abord convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alala LEROUX - Didier DECUETOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LAGIER - Rémi LERONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBUCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTELLIER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURICU - Pascal LOSSON - Christophe GRANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTRIER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Françoise POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BRUZELIN - Jean Pierre LANGLOIS - Luc LERRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUPOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOÏ - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVER - Chantal STANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERROUX - Jackie MARCATHI.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTELLIER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CARREY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUPOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOÏ) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Considérant la reprise de la compétence Tourisme depuis le 1^{er} janvier 2020

Considérant le plan tourisme 2023-2027 du Département de la Seine-Maritime,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De réaliser en 2025 les outils de promotion touristique du territoire : édition d'un guide touristique, édition d'un guide des animations estivales, édition d'une carte touristique bilingue, édition d'une carte de randonnée,
- De créer une signalétique directionnelle pour les sites touristiques.
- De répondre aux appels à projet du Département en lien avec les besoins du service ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2025 ;
- De solliciter le concours financier du Département pour les montants inscrits dans le plan de financement ou toute autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- D'arrêter les modalités de financements suivantes :

GUIDE TOURISTIQUE 2025

Postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T.	
Edition d'un guide papier	7 000,00 €	
Total	7 000,00 €	

Postes de recettes			
Communauté de communes	5 250,00 €		
Département de la Seine-Maritime	1 750,00 €		
Total	7 000,00 €		100,00

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
 Reçu en préfecture le 17/12/2024
 Publié le
 ID : 076-200069847-20241210-DELIB_67_2024-DP

GUIDE ANIMATIONS ESTIVALES 2025

Postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T	
Edition d'un guide papier	5 000,00 €	
Total	5 000,00 €	

Postes de recettes	Montant	Taux
Communauté de communes	3 625,00 €	75,00 %
Département de la Seine-Maritime	1 375,00 €	25,00 %
Total	5 000,00 €	100,00 %

CARTE RANDONNEE

Postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T	
Edition d'une carte des chemins de randonnée (inscrits au PDESI)	1500,00 €	
Total	1500,00 €	

Postes de recettes	Montant	Taux
Communauté de communes	1125,00 €	75,00 %
Département de la Seine-Maritime	375,00 €	25,00 %
Total	1 500,00 €	100,00 %

CARTE TOURISTIQUE BILINGUE

Postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T	
Edition d'une carte touristique du territoire (conception et impression)	6 000,00 €	
Total	6 000,00 €	

Postes de recettes	Montant	Taux
Communauté de communes	4 500,00 €	75,00 %
Département de la Seine-Maritime	1 500,00 €	25,00 %
Total	6 000,00 €	100,00 %

SIGNALÉTIQUE

Postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T.	
Signalétique directionnelle des principaux sites touristiques	5 000,00 €	
Total	5 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 076-200069847-20241210-DELIB_67_2024-DE

Postes de recettes		
Communauté de communes	3 000,00 €	
Département de la Seine-Maritime	2 000,00 €	40,00 %
Total	5 000,00 €	100,00 %

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance





BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
68-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELINE - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVHL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents: Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Vu la compétence Tourisme de la Communauté de Communes et ses actions de promotion ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'apporter une subvention de 400 € à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'édition du guide pêche 2025.

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance





BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
69 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-les-Deux-Églises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBONIC - Didier DRCULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTR - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBUCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DUBÉCU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie PICET - Didier DELAMARIS - Claude ROUFFELLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROUAY - Daniel BELZELIN - Jean-Pierre LANCAIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques L'HERMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDREVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal FRANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Philippe LACASSE (Pouvoir à François BOUTELLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel PILLOCQUE - Olivier RICORUS.

est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE AVEC CAUX SEINE NORMANDIE POUR LA COMMERCIALISATION DES OFFRES GROUPE DU PLATEAU DE CAUX TOURISME

Considérant la reprise de la compétence Tourisme depuis le 1^{er} janvier 2020

Afin d'attirer de nouvelles clientèles et d'apporter un nouvel essor économique au territoire, Plateau de Caux Tourisme, le service tourisme de la Communauté de Communes Plateau de Caux a besoin d'élargir son champ d'action habituel pour toucher une clientèle groupe.

Pour contribuer au développement du tourisme de groupes sur son territoire, Plateau de Caux Tourisme, souhaite développer un partenariat avec Caux Seine Normandie Tourisme qui détient l'autorisation à commercialiser des produits touristiques [immatriculation IM076100016 délivrée le 10/09/2019]

La commercialisation d'excursions et séjours groupes constitue l'activité commerciale majeure de Caux Seine Normandie Tourisme. Ces produits s'adressent principalement à une clientèle de type autocaristes, agences de voyage, clubs du 3^{ème} âge, Comités d'entreprises, CCAS..., centrés autour du tourisme de loisirs en groupe.

Caux Seine Normandie Tourisme assure la découverte du Pays de Caux à travers les visites de sites, musées, entreprises, des activités et autres. Face à la réduction sensible des effectifs sur le marché des « groupes constitués », le service a su se réinventer, modifier sa stratégie de promotion, déployer sa force de vente sur de nouveaux marchés, en misant sur de nouveaux partenariats.

C'est dans ce contexte que Plateau de Caux Tourisme propose la commercialisation d'une sélection d'offres locales installées sur notre territoire :

- Le Cabaret Le Puits Enchanté à Doudeville

- Le Château de Bretteville à Bretteville Saint Laurent
- Les thés dansant du Domaine du Bois de l'Arc à Yerville
- Une visite sur le thème des Clos-masures accompagnée par Antoine Vandecandelaere
- Une restauration groupe par la Taverne Saint Denis à Héricourt en Caux.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les conventions tripartites de partenariat avec Caux Seine Normandie Tourisme pour la commercialisation des offres groupes identifiées par Plateau de Caux Tourisme ;
- D'autoriser le Président à signer les convention et tous documents se rapportant à cette affaire ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2025.

A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Président



Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
70-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTHILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Phillippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADHESION DU PLATEAU DE CAUX TOURISME AU RESEAU DES OFFICES DE TOURISME OTN

Considérant la reprise de la compétence Tourisme depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

OTN propose aux Offices de Tourisme et collectivités normandes, une offre de services individualisée, permettant d'accompagner les structures dans l'évolution et la professionnalisation de leurs missions au quotidien.

Une large gamme de services, où les équipes d'OTN accompagnent les Offices de Tourisme et leur collectivité de rattachement (EPCI, commune), dans la mise en place de plans d'actions pertinents et réalisables.

« Plateau de Caux Tourisme », le service tourisme de la Communauté de Communes souhaite pouvoir bénéficier de cette offre de services spécifique au domaine du tourisme.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion du Plateau de Caux Tourisme au réseau des offices de tourisme OTN ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2025.

Le secrétaire de séance



A Doudeville, le 10 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	46	46+7

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
71-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire d'ont convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Canville-Les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CHREVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BEUZBLIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCHLIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Phillipe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTELLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoit CAUFORIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel FILLOCQUE - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN - ZA DU BOSC MAUGER - MATTHIEU LUCAS

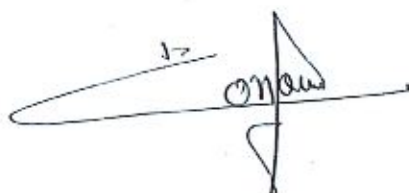
Considérant qu'il convient de modifier la surface du terrain (15 500 m²) mentionnée dans la délibération du 29 juin 2023 ;

Considérant la demande de Monsieur MATTHIEU LUCAS, gérant de la SCI CauxBat, d'acquérir un terrain constructible d'environ 12 400 m² sur la zone d'activités du Bosc-Mauger à Yerville.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain constructible d'une surface d'environ 12 400 m² situé sur la zone d'activités du Bosc-Mauger à Yerville pour un montant de 20 € HT/m² au profit de M. Matthieu LUCAS, gérant de la SCI CauxBat ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Le secrétaire de séance



A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 95 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 HOUDEVILLE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	46	46/2

Date de convocation
02 décembre 2024

Date d'affichage

Numéro de Délibération
72-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures et huit minutes, les membres du Conseil Communautaire réunissant convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Camville-les-Deux-Eglises, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LABOUC - Didier DESCULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOUPAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COYR - Xavier VANDENBUCKE - Josiane CHEVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCOFFIER - François BOUTHEILLER - Gisèle CHAIRONADO - Daniel DURECU - Pascal LÉONSON - Christophe ORANGE - Sylvie FICHT - Didier DELAMARS - Claude BOUTHEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPPELLE - Francisca POUYER - Cyril TROHAY - Daniel BRUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPPI - Gérard THERCHIN - Benoît CAUPOURIER - Manuel MASSON - Agnès LALOU - Rémy BONAMY - Olivier HOUDREVILLE - Thierry LOUVIEL - Chantal ETANCELIN - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe HERCOQ - Jackie MARCATHÉ.

Excusés : Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTHEILLER) - Sophie ANDRÉ (Pouvoir à Pascal LÉONSON) - Claire ANIKÉ (Pouvoir à Daniel DURECU) - Alain PETIT - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Séverine GEST) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Benoît CAUPOURIER) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOU) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absents : Michel PILLOCHER - Olivier RICOEUR.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT DE REDEVANCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2025

Vu la délibération n° 063-2020 du 13 octobre 2020 d'harmonisation de la TROM sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la délibération n° 056-2021 du 5 octobre 2021 instaurant la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à la gestion des déchets indiquant que « Tout producteur ou détenteur de déchets a l'obligation de les éliminer dans des conditions conformes à la législation, n'engendrant pas d'effets préjudiciables à l'environnement » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2224-13 à L2224-17 et L2333-76 à L2333-80), les collectivités n'ont aucune obligation concernant la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles. Cependant, si elles les collectent, les collectivités ont l'obligation d'instaurer le paiement de la redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers ;

Vu l'article 57 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 assouplissant l'obligation d'institution de la redevance spéciale ;

Dans le cadre du financement du service public d'élimination des déchets, la redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets, professionnels ou administrations, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères non toxiques ou dangereux.

Il est proposé la tarification de la redevance spéciale pour l'année 2025 comme suit :

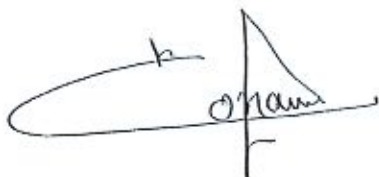
Désignation	Tarifs
Communes	1,25 €/habitant (Population municipale INSEE en vigueur)
Véolia eau	10,5 tonnes x 347 €/T = 3 643,50 €
Collège Yerville	5 €/élève x 612 élèves = 3 060 €
Collège Doudeville	5 €/élève x 394 élèves = 1 970 €
Prestia Galvacaux	900 €
SCME - Centrale enrobée Flamanville	200 €
LAFARGE - Centrale béton Yerville	200 €
Gendarmerie YERVILLE	200 €
Gendarmerie DOUDEVILLE	200 €
Gendarmerie HERICOURT EN CAUX	200 €

Les tarifs de la redevance spéciale seront actualisés chaque année, avant le 31 décembre, pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer les tarifs de la redevance spéciale comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le secrétaire de séance



A Doudeville, le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

